



Vente d'un bien en SCI peut-il être vendue séparément d'un lot

Par **Riand pierre**, le **26/04/2011** à **09:08**

Bonjour, j'ai créé une SCI familiale, pour réaliser un projet immobilier sous loi de Robien classique, formant une petite résidence de cinq maisons de ville accolées les unes aux autres, ces maisons sont chacune en loi de Robien, j'arrive en fin de période de défiscalisation, d'où une importante augmentation d'imposition, aussi je me trouve dans l'obligation de revendre une des cinq maisons, afin de solder le crédit et ainsi de pouvoir faire face à cette augmentation. Comme je ne voudrais pas d'une tierce personne au sein de ma SCI, je ne veux pas revendre des parts de SCI mais seulement une des maisons, faut-il réaliser un règlement de copropriété afin de constituer des lots que la SCI puisse revendre indépendamment, ou peut-elle revendre une maison sans autre modification ? merci par avance

Par **edith1034**, le **26/04/2011** à **13:54**

pour le règlement de copropriété c'est la situation matérielle du terrain des maisons qui vous donnera la réponse (accès communs ou pas) pour tout savoir sur la vente immobilière : <http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm> sinon une SCI peut vendre un bien et conserver le reste des biens pour tout savoir sur la SCI : <http://www.fbls.net/SCIINFO.htm>